

ARRONDISSEMENT

du 22 mai 2023

CANTON
Albi-Sud

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai

Nombre de conseillers

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIÈS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 mai 2023, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 9

Votants 9

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACQUET, Virginie GOURMANEL, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL et Bernard TOMINET.

Excusés : David FERRÉ, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU TARN, DE L'ÉTAT
(DETR 2022) ET DE LA RÉGION OCCITANIE
RESTRUCTURATION DE LA CANTINE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE SALIÈS –
MODIFICATION DE PROJET**

Monsieur le Maire expose :

Le 22 novembre dernier, le conseil municipal de Saliès a approuvé un projet de restructuration de la cantine scolaire.

Il est aujourd'hui nécessaire de modifier ce projet. En effet, diverses études menées nous ont amenés à devoir repenser une partie de la réalisation des travaux. Le rapport d'étude de sols reçu début 2023 a notamment révélé de nombreuses contraintes techniques liées au bâtiment existant et la nécessité de réaliser des micro-pieux pour réaliser le projet tel qu'il avait été prévu initialement. Aussi, il est devenu nécessaire de repenser le projet et d'envisager la démolition de volumes existants. Le mur arrondi sera notamment supprimé. Ce choix a eu pour conséquence de devoir démolir une nouvelle partie du bâtiment et permet un nouveau réaménagement d'espaces pour le centre de loisirs.

Le nouveau plan de financement prévisionnel :

Restructuration de la cantine scolaire	HT
Montant estimatif des travaux	702 080 €
Demande subvention État : 25% au titre de la DETR 2022	175 520 €
Demande de subvention auprès de la Région : 2,13%	14 954 €
Demande de subvention auprès du Département (FDT : Axe 1, Mesure 1) : 40,81%	286 519 €
Fonds vert (toit végétalisé) : 12,06%	84 671 €
Total des subventions demandées	561 664 €
Reste à charge de la commune (20%)	140 416€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'

APPROUVE le nouveau projet de restructuration de la cantine scolaire tel que présenté par Monsieur le Maire. Cette délibération annule et remplace la délibération du 22 novembre 2021 concernant la demande de subvention pour le projet de restructuration de la cantine municipale.

ADOpte le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier la demande de subvention auprès du Conseil départemental, de l'État au titre de la DETR 2022, et de la Région Occitanie pour la réalisation de travaux et d'aménagement suivants :

Nature des travaux : Restructuration de la cantine scolaire de Saliès

Coût prévisionnel : 702 080 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- subvention du département : 286 519 € (soit 40,81%)
- Etat (DETR) : 175 250 € (soit 25%)
- Région (FRI) : 14 954 (soit 2,13%)
- Fonds vert (Etat): 84 671 (soit 10,06%)
- Autofinancement : 140 416 (soit 20,00%)

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

S'ENGAGE VIS-A-VIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, DE L'ÉTAT ET DE LA RÉGION :

1. à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée
2. à commencer l'exécution dans un délai maximum d'un an suivant la date de la décision de subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention,
3. à inscrire, dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification des subventions, les crédits correspondants à sa participation au financement du projet,
4. à informer tous les partenaires financiers de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas, et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, le bénéficiaire s'engage à renoncer, pour un montant équivalent aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée.
5. À faire mention sur tout support ou manifestation de la participation des différents contributeurs financiers.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 22 mai 2023.

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL



Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

26 MAI 2023